

**BE-A0510\_000432\_003384\_FRE**

**Inventaire sommaire des archives de la  
Commission royal des études / A. Gaillard**



**Het Rijksarchief in België  
Archives de l'État en Belgique  
Das Staatsarchiv in Belgien  
State Archives in Belgium**

This finding aid is written in French.

---

<b>DESCRIPTION DU FONDS D'ARCHIVES:</b> .....	<b>3</b>
<b>Histoire du producteur et des archives</b> .....	<b>4</b>
Producteur d'archives.....	4
<b>DESCRIPTION DES SÉRIES ET DES ÉLÉMENTS</b> .....	<b>11</b>
Documents concernant la Commission.....	11
Etudes.....	13
Préfets des collèges royaux.....	14
Professeurs.....	15
Collèges.....	16
Documents divers.....	22

## **Description du fonds d'archives:**

### **Nom du bloc d'archives:**

Commission Royale des études

### **Période:**

1200-1795

### **Numéro du bloc d'archives:**

BE-A0510.22

### **Etendue:**

- Dernière cote d'inventaire: 66
- Etendue inventoriée: 8.7 m

### **Dépôt d'archives:**

Algemeen Rijksarchief / Archives générales du Royaume

### **Producteurs d'archives:**

Commission royale des Etudes, 1776-1794

## Histoire du producteur et des archives

### **PRODUCTEUR D'ARCHIVES**

Le bref du pape Clément XIV Dominus ac Redemptor, éteignant et supprimant la Compagnie de Jésus, fut mis à exécution dans les Pays-Bas autrichiens en vertu d'un édit de Marie-Thérèse du 13 septembre 1773. Sur les 58 collèges destinés à l'enseignement des humanités, 17 étaient dirigés par les Jésuites ; sur les 16 pensionnats existants, ces derniers en possédaient quatre, y compris les deux pensionnats anglais de Bruges.

Le comité établi " pour les affaires résultant de la suppression des Jésuites aux Pays-Bas fut chargé de s'occuper des arrangements convenables pour le remplacement des ci-devant Jésuites dans l'instruction de la jeunesse ". Le gouvernement tenait à rouvrir leurs collèges à l'expiration des vacances ; il ne voulait pas être obligé d'interrompre le cours des études : il fallait donc pourvoir immédiatement de titulaires les chaires devenues vacantes. Les séminaires présentaient une ressource toute prête et suffisante pour le moment : le comité, en conséquence, invita les évêques et l'université de Louvain à faire choix de nouveaux professeurs, en attendant que l'on pût procéder à cette opération d'après un plan définitif. Dans la suite, un concours général fut établi, auquel prirent part les professeurs en fonction en même temps que les nouveaux candidats. Ce concours permit au comité de conserver les bons sujets et de remplacer les médiocres

1

Dans ses premières délibérations le comité ne se préoccupa que des villes où les Jésuites avaient été seuls, avant la dissolution de leur Compagnie, à donner l'enseignement des humanités. Il ne prit aucune disposition pour celles où avaient existé auparavant deux collèges d'humanités, savoir : Bruxelles, Anvers, Gand, Bruges, Mons et Tournai. Bien qu'il restât un collège d'Augustins ou de prêtres séculiers dans chacune de ces villes, la suppression du collège des Jésuites n'en causa pas moins un préjudice sensible à l'enseignement de la jeunesse.

Le comité mit, en conséquence, à l'étude les arrangements à prendre pour y rétablir un second collège d'humanités.

Il rédigea en même temps un projet de réforme générale de l'enseignement public pour tous les Pays-Bas. Il proposa, entre autres, de créer et de doter aux frais du trésor 29 collèges nouveaux dont deux grands pensionnats et treize pensionnats de moindre importance ; il suggéra en outre l'idée de supprimer, au fur et à mesure que la chose pourrait se faire sans inconvénient, tous les collèges d'humanités tenus par des religieux ou par des prêtres séculiers

2

---

1 Protocoles de la commission, t. VIII, f° 173.

2 Rapport du 9 avril 1774. Comité jésuitique, carton 38.

. Ce plan était trop vaste et trop dispendieux pour que le gouvernement autrichien pût songer à l'adopter. Au lieu de ce grand nombre de collèges nouveaux à ériger, Marie-Thérèse préféra se borner, comme le lui proposa le prince de Starhemberg

<sup>3</sup>

, à remplacer les collèges supprimés et seulement dans les villes où le besoin de ce remplacement se faisait sentir. Il lui parut en outre plus simple et plus équitable de s'efforcer de perfectionner les anciens collèges des Pays-Bas que de les faire disparaître pour en créer à grands frais d'autres à leur place.

Ces considérations déterminèrent l'impératrice à supprimer le comité jésuitique et à confier au ministre plénipotentiaire la direction supérieure de la réorganisation de l'enseignement public ; elle lui adjoignit une commission royale d'études chargée de la rédaction d'un plan d'ensemble d'après les principes déjà adoptés par le gouvernement de Vienne

<sup>4</sup>

.

Ces principes comportaient notamment :

1° La création d'un grand collège pensionnat à Bruxelles, sur le modèle du collège Thérésien de Vienne ;

2° Celle de pensionnats moins importants dans les principales villes des Pays-Bas ;

3° L'établissement de collèges sans pensionnat ou gymnases royaux pour autant qu'ils seraient jugés nécessaires, dans les autres villes où les Jésuites avaient établi des collèges ;

4° Des subventions à accorder aux collèges de religieux ou de prêtres séculiers déjà existants aux Pays-Bas sous forme de pensions ou de gratifications octroyées aux professeurs. Ces subventions de même que les frais d'entretien des établissements d'enseignement de l'État, devaient être prélevées sur les revenus des biens jésuitiques ;

5° L'ouverture de la carrière de l'enseignement, par voie de concours à tous les sujets capables, ecclésiastiques ou laïques, ragnicoles ou étrangers ;

6° L'organisation d'une surveillance sérieuse du gouvernement sur tous les établissements d'instruction indistinctement ;

7° La suppression de la gratuité de l'enseignement dans tous les collèges anciens et nouveaux ;

8° L'étude de méthodes d'enseignement à prescrire aux professeurs et le choix de bons ouvrages élémentaires et classiques.

La commission fut établie par un décret de Charles de Lorraine daté du 9 mars 1777. Elle fut composée de Gaspard-Joseph-Ghislain de Limpens, ancien procureur général de Brabant, conseiller au conseil privé ; d'Ange-Charles de Limpens, conseiller au conseil des domaines et des finances, frère cadet du précédent ; de Pierre-Englebert van der Delft, auditeur de la chambre des comptes ; de Corneille François Nelis, chanoine de

<sup>3</sup> Rapport du 20 avril 1776, en réponse au rapport du comité. Secrétairerie d'État et de guerre, portefeuille n° 2128 (ancien 267).

<sup>4</sup> Décret daté de Vienne le 20 octobre 1776. Secrétairerie d'État et de guerre, portef. cité.

Tournai ; de l'abbé Jean François Marci, prévôt de Saint-Pierre à Louvain, et de Jean Desroches, tous trois membres de l'Académie impériale et royale des sciences et des lettres de Bruxelles. Les trois académiciens furent spécialement chargés de l'étude des questions scolastiques ; les deux Limpens et Van der Delft intervenaient chaque fois que la commission avait à délibérer sur une question de police supérieure, de finances ou de comptabilité. Le comte Neny, chef-président du conseil privé, fut nommé président de la commission. Les fonctions d'actuaire ou de secrétaire furent confiées à Desroches.

La commission tint sa première séance le 19 mai 1777 dans la salle de l'hôtel du conseil privé où avait siégé le comité jésuitique. Ses rapports étaient adressés sous forme d'extraits de protocole, au ministre plénipotentiaire, personnellement chargé de la haute direction des études. Les résolutions du ministre plénipotentiaire, paraphées par celui-ci, étaient inscrites en apostilles en marge de l'extrait de protocole.

Les réponses, requêtes, mémoires, projets, etc., ayant rapport aux études étaient transmis à la commission de la part du ministre plénipotentiaire par billet du secrétaire d'État et de guerre. A la fin de l'année, la commission devait présenter au ministre un rapport général sur la situation des études, faisant connaître le résultat de ses opérations essentielles.

Les séances devaient se tenir quatre fois la semaine et plus souvent encore, si le besoin s'en faisait sentir, mais à partir du 21 août 1777, la commission ne tint plus que deux séances hebdomadaires.

La commission eut à s'occuper d'abord :

- 1° De la forme et du programme du concours à établir pour le choix du personnel à employer dans les collèges ;
- 2° De la détermination d'un plan d'enseignement, tout au moins provisoire, tant pour les pensionnats et les gymnases de l'État que pour les collèges privés ;
- 3° De la rédaction d'un règlement de discipline scolaire ;
- 4° Des principes et des règles de la surveillance à établir sur toutes les écoles des Pays-Bas ;
- 5° Du pied sur lequel il convenait de régler le minerval que les élèves auraient à payer à leurs professeurs ;
- 6° Du choix des livres élémentaires et classiques ;
- 7° Enfin de l'aliénation la plus prompte des parties de maisons et de collèges des Jésuites qui ne seraient pas nécessaires à l'établissement des nouveaux collèges

5

L'organisation des conditions et du programme du concours, la rédaction d'un plan d'études, la confection de nouveaux livres élémentaires et classiques furent les premières matières des délibérations de la commission.

Le concours eut lieu le 15 juillet 1772 et dura jusqu'à la fin du mois ; 180 candidats y prirent part.

Outre le collège pensionnat de Bruxelles, six pensionnats de moindre importance furent établis à Anvers, Ruremonde, Luxembourg, Gand, Bruges et Namur. Des collèges royaux furent fondés à Ypres, Audenarde, Courtrai, Alost, Nivelles, Hal, Marche et Herve

<sup>6</sup>

. Les collèges royaux ouvrirent leurs portes 1er octobre 1777. Les pensionnats royaux furent organisés dans les premiers mois de l'année 1778 ; le pensionnat du collège Thérésien à Bruxelles ne s'ouvrit que le 1er octobre 1781.

D'après le projet élaboré par la commission, le collège Thérésien devait comprendre un principal, un sous-principal, un préfet sous-principal, un économiste, des professeurs et des préfets de quartier ou surveillants. Le personnel des autres pensionnats était formé d'un principal, d'un sous-principal, d'un préfet des études, de professeur et de surveillants. L'économiste était choisi par le principal dans le personnel subalterne. Les collèges ne se composaient que d'un préfet des études et de quelques professeurs.

Toutefois ce programme fût loin d'être appliqué dans son intégralité. Par mesure d'économie en attendant le résultat de la réforme des études, il ne fut nommé de principal et de sous-principal que dans les pensionnats où il fut possible d'en placer immédiatement. Le nombre des surveillants devait augmenter au fur et à mesure que s'accroissait celui des pensionnaires. Dans tous les pensionnats autres que celui de Bruxelles, on attribua, au sous-principal les fonctions de préfet des études ; là où il n'y avait pas de sous-principal, de même que dans les collèges royaux, ces fonctions furent données à l'un des professeurs.

Le principal était le chef et le directeur du pensionnat ; il était comptable des deniers mis à sa disposition pour la dotation de celui-ci. Le principal dans le pensionnat et le préfet des études dans les collèges devaient toujours être prêtres et appartenir au clergé séculier. Ils veillaient sur la conduite des professeurs, sur le maintien de l'ordre et de la discipline, sur l'observation des règlements scolaires. C'était à eux qu'il appartenait de dire la messe quotidienne, de donner l'instruction religieuse de préparer les élèves à la première communion, etc.

Dès avant la nomination de la commission, le prince de Kaunitz avait émis l'avis qu'elle constituerait une institution fort onéreuse pour le trésor, grâce notamment aux frais d'inspection des collèges, et qu'il conviendrait par conséquent de la dissoudre aussitôt que les nouveaux collèges seraient établis et que les études y seraient organisées sur un bon pied

<sup>7</sup>

. En 1784, il jugea la réforme de l'enseignement des humanités suffisamment développée pour ne plus nécessiter le maintien de commissaires spécialement chargés de veiller à

---

<sup>6</sup> Les collèges d'Alost et d'Audenarde furent dans la suite érigés en pensionnats à la demande et aux frais des magistrats des deux châtelainies ; le collège d'Herve le fut aux frais du curé de la ville.

<sup>7</sup> Chancellerie des Pays-Bas. D 100, ad lit. X 2, n° 1a.

---

l'exécution du plan du gouvernement. Il fit agréer par l'Empereur le projet de dissoudre la commission

8

Joseph II acquiesça d'autant plus volontiers à la proposition de son chancelier qu'il nourrissait lui-même le projet de réorganiser complètement toutes les branches de l'enseignement public dans nos provinces.

Les abbés Nelis et de Marci furent remerciés. Desroches demeura seul investi de la surveillance de l'enseignement donné dans les collèges, de l'examen des candidats participant au concours, des propositions à faire pour les nominations aux fonctions administratives et aux chaires professorales, de la correspondance avec les principaux des pensionnats et les préfets des études des collèges, de la rédaction des rapports annuels, etc.

Le bureau, dirigé par Desroches, fut conservé et prit le nom de Département scolastique. L'ancien personnel composé de cinq officiaux et d'un huissier-messenger, fut maintenu.

Les frères Limpens, ainsi que l'auditeur van der Delft, devaient s'assembler de temps à autre, sur la convocation de Limpens aîné, pour s'entendre et se concerter au sujet des questions relatives à la police supérieure, aux finances ou à la comptabilité et en faire ensuite rapport à leur conseil respectif auquel il appartenait de donner son avis sur la matière.

Appelé à Vienne par Joseph II pour recevoir des instructions au sujet de la réforme de l'enseignement public aux Pays-Bas et pour se rendre personnellement compte des nouvelles méthodes d'instruction déjà établies en Autriche, Desroches quitta Bruxelles le 20 septembre 1786. Son départ suspendit le fonctionnement du bureau scolastique. Ce dernier ne tarda pas à être supprimé par l'établissement du conseil de gouvernement général, au sein duquel fut constitué un département des affaires ecclésiastiques et des études

9

Après le rétablissement de l'autorité autrichienne dans nos provinces, un décret du comte de Mercy-Argenteau, ministre plénipotentiaire de S. M. pour le gouvernement des Pays-Bas, en date du 23 février 1791, donna commission à l'abbé Mann, secrétaire perpétuel de l'Académie de Bruxelles, et au Père Janssens, augustin, d'inspecter l'état de tous les collèges des Pays-Bas, d'examiner la conduite et la capacité des professeurs, de recevoir les plaintes, mémoires et demandes relatives aux dits collèges et professeurs, et d'y pourvoir d'après les règlements

---

8 Décret de L.L. A.A. R.R. au conseil privé du 3 sept. 1785. Protocole aux exhibés du département scolastique, t.1.

9 Voir l'inventaire des archives du Conseil de gouvernement général.



10

. Une disposition du ministre, émanée sur la consulte du conseil privé du 28 mars de la même année, adjoignit aux deux commissaires un conseiller privé. Ferdinand Rapedius de Berg, et un conseiller des domaines et des finances, Nicolas Sanchez de Aguilar. Elle attacha à la commission des Études, ainsi reconstituée, un bureau permanent composé d'un actuaire et de trois officiaux. La nouvelle commission, placée sous la présidence du commandeur Henri de Crumpipen, chef-président du conseil privé, tint sa première séance le 6 mai 1791 ; comme la précédente, elle siégeait deux fois par semaine.

Elle trouva les choses dans une confusion complète. La suppression en 1785 des commissaires chargés de l'inspection des collèges avait permis au corps professoral de négliger d'abord, puis de censurer ouvertement les règlements qui lui avaient été imposés. Les troubles politiques achevèrent rapidement l'œuvre de désorganisation

11

. Le pensionnat Thérésien de Bruxelles fut supprimé à la demande des États de Brabant ; plusieurs collèges royaux, notamment ceux de Gand, d'Ypres, de Nivelles et de Ruremonde, furent fermés ; un grand nombre de professeurs furent chassés et réduits à la misère. Dans les collèges royaux qui subsistaient encore au moment de la restauration autrichienne, les plans d'études, les règlements disciplinaires, les méthodes et les matières de l'enseignement, tout avait été radicalement modifié. Dans les collèges non royaux, la situation était encore pire.

Presque tous les établissements d'enseignement moyen étaient devenus des écoles anti-autrichiennes. S'il avait fallu, déclare la commission, expulser tous les professeurs, et les employés qui s'étaient mal comportés pendant les troubles, on aurait dépeuplé les collèges sans parvenir à remplacer les exclus. La commission proposa, en conséquence, de passer l'éponge sur leur conduite passée, sauf à surveiller de près celle qu'ils tiendraient à l'avenir

12

La suppression de la gratuité de l'enseignement et l'établissement d'un minerval avaient produit un effet absolument opposé à celui que le gouvernement en avait attendu. Les professeurs furent considérés par leurs élèves et les parents de ceux-ci comme des mercenaires vendant l'instruction et dont le gain dépendait du nombre de ceux qui venaient acheter leurs leçons. D'un autre côté, le minerval était versé dans une bourse commune et partagé entre tous les professeurs du collège dans une proportion déterminée par les règlements. Cette répartition causa des rivalités, des contestations, et amena un relâchement presque complet de la discipline. Aussi le minerval avait-il été supprimé dans presque toutes les villes des Pays-Bas. Le gouvernement comprit qu'il ne pourrait le rétablir sans soulever une clameur générale. Sur la proposition de la commission il décida de l'abolir dans les collèges reconstitués et de le remplacer par une légère augmentation du traitement des professeurs. Il consentit aussi à suspendre

---

10 Protocole de la commission royale des études de 1791 à 1794. t. I. f° 1.

11 Rapport de la commission du 9 juin 1793. Protocole III (n° 17), f° 67.

12 Loc. cit.

provisoirement le minerval dans les autres collèges en attendant que l'Empereur se fut prononcé sur l'augmentation du traitement des professeurs, mais tous les efforts de la commission pour obtenir de la cour de Vienne une décision sur cette question restèrent vains. Les revenus des domaines jésuitiques, formellement réservés par Marie-Thérèse à l'entretien des collèges royaux et aux traitements du corps professoral, avaient depuis longtemps reçu à Vienne une autre destination. Aussi toutes les démarches tentées par la commission pour restaurer l'enseignement des humanités demeurèrent-elles sans résultat.

La commission tint sa dernière séance le 30 mai 1794.

---

## Description des séries et des éléments

### **DOCUMENTS CONCERNANT LA COMMISSION**

- 1** Protocoles de la Commission des Etudes (avec index), 1777-1785.  
Commission royale des Etudes, 1776-1794
- 2** Protocoles de la Commission des Etudes (avec index), 1777-1785.  
Commission royale des Etudes, 1776-1794
- 3** Protocoles de la Commission des Etudes (avec index), 1777-1785.  
Commission royale des Etudes, 1776-1794
- 4** Protocoles de la Commission des Etudes (avec index), 1777-1785.  
Commission royale des Etudes, 1776-1794
- 5** Protocoles de la Commission des Etudes (avec index), 1777-1785.  
Commission royale des Etudes, 1776-1794
- 6** Protocoles de la Commission des Etudes (avec index), 1777-1785.  
Commission royale des Etudes, 1776-1794
- 7** Protocoles de la Commission des Etudes (avec index), 1777-1785.  
Commission royale des Etudes, 1776-1794
- 8** Protocoles de la Commission des Etudes (avec index), 1777-1785.  
Commission royale des Etudes, 1776-1794
- 9** Protocoles de la Commission des Etudes (avec index), 1777-1785.  
Commission royale des Etudes, 1776-1794
- 10** Protocoles de la Commission des Etudes (avec index), 1777-1785.  
Commission royale des Etudes, 1776-1794
- 11** Protocoles de la Commission des Etudes (avec index), 1777-1785.  
Commission royale des Etudes, 1776-1794
- 12** Protocoles de la Commission des Etudes (avec index), 1777-1785.  
Commission royale des Etudes, 1776-1794
- 13** Protocoles de la Commission des Etudes (avec index), 1777-1785.  
Commission royale des Etudes, 1776-1794
- 14** Protocoles de la Commission des Etudes (avec index), 1777-1785.  
Commission royale des Etudes, 1776-1794

- 
- 15** Protocoles de la Commission des Etudes (avec index), 1791-1794.  
Commission royale des Etudes, 1776-1794
- 16** Protocoles de la Commission des Etudes (avec index), 1791-1794.  
Commission royale des Etudes, 1776-1794
- 17** Protocoles de la Commission des Etudes (avec index), 1791-1794.  
Commission royale des Etudes, 1776-1794
- 18** Protocoles de la Commission des Etudes (avec index), 1791-1794.  
Commission royale des Etudes, 1776-1794
- 19** Protocoles de la Commission des Etudes (avec index), 1791-1794.  
Commission royale des Etudes, 1776-1794
- 20** Protocoles aux exhibés du Département scolastique (avec index), 1785-1786.  
Commission royale des Etudes, 1776-1794
- 21** Registres aux exhibés et abrégé des affaires traitées à la Commission, 1791-1794.  
Commission royale des Etudes, 1776-1794
- 22** Registres aux exhibés et abrégé des affaires traitées à la Commission, 1791-1794.  
Commission royale des Etudes, 1776-1794
- 23 /A** Organisation: membres et employés, généralités, 1777-1794.  
Commission royale des Etudes, 1776-1794
- 23 /B** Organisation: membres et employés, généralités, 1777-1794.  
Commission royale des Etudes, 1776-1794
- 24 /A** Organisation: membres et employés, généralités, 1777-1794.  
Commission royale des Etudes, 1776-1794
- 24 /B** Organisation: membres et employés, généralités, 1777-1794.  
Commission royale des Etudes, 1776-1794

---

**ETUDES**

- 25** Plan d'études; instructions données aux professeurs, 1777-1779.  
Commission royale des Etudes, 1776-1794
- 26** Plan d'études; instructions données aux professeurs, 1777-1779.  
Commission royale des Etudes, 1776-1794
- 27 /A** Programmes pour les exercices publics; examen des thèmes, versions, etc., 1777-1793.  
Commission royale des Etudes, 1776-1794
- 27 /B** Programmes pour les exercices publics; examen des thèmes, versions, etc., 1777-1793.  
Commission royale des Etudes, 1776-1794
- 28 /A** Programmes pour les exercices publics; examen des thèmes, versions, etc., 1777-1793.  
Commission royale des Etudes, 1776-1794
- 28 /B** Programmes pour les exercices publics; examen des thèmes, versions, etc., 1777-1793.  
Commission royale des Etudes, 1776-1794
- 29 /A** Exercices publics et distributions de prix, 1777-1794.  
Commission royale des Etudes, 1776-1794
- 29 /B** Exercices publics et distributions de prix, 1777-1794.  
Commission royale des Etudes, 1776-1794
- 30 /A** Exercices publics et distributions de prix, 1777-1794.  
Commission royale des Etudes, 1776-1794
- 30 /B** Exercices publics et distributions de prix, 1777-1794.  
Commission royale des Etudes, 1776-1794
- 32 /A** Livres classiques et élémentaires; bibliothèques, 1777-1784.  
Commission royale des Etudes, 1776-1794
- 32 /B** Livres classiques et élémentaires; bibliothèques, 1777-1784.  
Commission royale des Etudes, 1776-1794

**PRÉFETS DES COLLÈGES ROYAUX****34**

Messes à exonérer par les préfets. Messes anniversaires et autres, fondées dans les églises des ci-devant Jésuites. Le gouvernement les avait prises à sa charge et les avait réparties entre les préfets des études, 1777-1785.

Commission royale des Etudes, 1776-1794

**PROFESSEURS**

- 58 /A** Certificats de capacité et de moralité des candidats aux chaires d'enseignement; leurs compositions, 1777-1793.  
Commission royale des Etudes, 1776-1794
- 58 /B** Certificats de capacité et de moralité des candidats aux chaires d'enseignement; leurs compositions, 1777-1793.  
Commission royale des Etudes, 1776-1794
- 59 /A** Certificats de capacité et de moralité des candidats aux chaires d'enseignement; leurs compositions, 1777-1793.
- 59 /B** Certificats de capacité et de moralité des candidats aux chaires d'enseignement; leurs compositions, 1777-1793.
- 62** Concours; nominations et changements des professeurs, 1777-1794.  
Commission royale des Etudes, 1776-1794  
Non disponible
- 63** Concours; nominations et changements des professeurs, 1777-1794.  
Commission royale des Etudes, 1776-1794  
Non disponible
- 64** Concours; nominations et changements des professeurs, 1777-1794.  
Commission royale des Etudes, 1776-1794  
Non disponible
- 60 /A** Minerval, 1777-1791.  
Commission royale des Etudes, 1776-1794
- 60 /B** Minerval, 1777-1792.  
Commission royale des Etudes, 1776-1794
- 61 /A** Traitements et gratifications, 1777-1794.  
Commission royale des Etudes, 1776-1794
- 61 /B** Traitements et gratifications, 1777-1794.  
Commission royale des Etudes, 1776-1794
- 62 /A** Traitements et gratifications, 1777-1794.  
Commission royale des Etudes, 1776-1794
- 62 /B** Traitements et gratifications, 1777-1794.  
Commission royale des Etudes, 1776-1794

**COLLÈGES**

- 31 /A** Tableaux du nombre des écoliers, 1778-1787.  
Commission royale des Etudes, 1776-1794
- 31 /B** Tableaux du nombre des écoliers, 1778-1787.  
Commission royale des Etudes, 1776-1794
- 33 /A** Visites des collèges; généralités, 1777-1793.  
Commission royale des Etudes, 1776-1794
- 33 /B** Visites des collèges; généralités, 1777-1793.  
Commission royale des Etudes, 1776-1794
- 35 /A /1** Brabant. Anvers. Pensionnat-collège royal, 1777-1794.  
Commission royale des Etudes, 1776-1794
- 35 /A /2** Bornhem. Collège des Dominicains anglais, 1784.
- 35 /B /1** Brabant. Anvers. Pensionnat-collège royal, 1777-1794.  
Commission royale des Etudes, 1776-1794
- 35 /B /2** Bornhem. Collège des Dominicains anglais, 1784.
- 36 /A /1** Brabant. Anvers. Pensionnat-collège royal, 1777-1794.  
Commission royale des Etudes, 1776-1794
- 36 /A /2** Bornhem. Collège des Dominicains anglais, 1784.
- 36 /B /1** Brabant. Anvers. Pensionnat-collège royal, 1777-1794.  
Commission royale des Etudes, 1776-1794
- 36 /B /2** Bornhem. Collège des Dominicains anglais, 1784.
- 37 /A** Brabant. Bruxelles. Pensionnat-collège Thérésien, 1777-1794.  
Commission royale des Etudes, 1776-1794
- 37 /B** Brabant. Bruxelles. Pensionnat-collège Thérésien, 1777-1794.  
Commission royale des Etudes, 1776-1794
- 38 /A /1** Brabant. Bruxelles. Traitement et gratifications, 1777-1784.  
Commission royale des Etudes, 1776-1794
- 38 /A /2** Brabant. Bruxelles. Papiers de l'abbé van Dorselaer, administrateur économe du pensionnat, 1777-1785.
- 38 /B /1** Brabant. Bruxelles. Traitement et gratifications, 1777-1784.



---

Commission royale des Etudes, 1776-1794

- 38 /B /2** Brabant. Bruxelles. Papiers de l'abbé van Dorselaer, administrateur économe du pensionnat, 1777-1785.
- 38 /C /1** Brabant. Bruxelles. Traitement et gratifications, 1777-1784.  
Commission royale des Etudes, 1776-1794
- 38 /C /2** Brabant. Bruxelles. Papiers de l'abbé van Dorselaer, administrateur économe du pensionnat, 1777-1785.
- 39 /A** Brabant. Bruxelles. Construction ameublement des bâtiments, 1777-1786.  
Commission royale des Etudes, 1776-1794
- 39 /B** Brabant. Bruxelles. Construction ameublement des bâtiments, 1777-1786.  
Commission royale des Etudes, 1776-1794
- 40 /A /1** Brabant. Diest. Collège des Augustin, 1778.  
Commission royale des Etudes, 1776-1794
- 40 /A /2** Brabant. Gheel. Collège des prêtres séculiers, 1778-1783.
- 40 /A /3** Brabant. Herentals Collège des Augustins, 1780-1785.
- 40 /A /4** Brabant. Lierre. Collège des Dominicains, 1777-1784.
- 40 /A /5** Brabant. Louvain. Collège de la Sainte-Trinité (prêtres séculiers), 1777-1786.
- 40 /A /6** Brabant. Nivelles. Collège Royal, 1777-1793.
- 40 /A /7** Brabant. Tirlemont. Collège des Augustins, 1778.
- 40 /A /8** Brabant. Turnhout. Collège de prêtres séculiers, 1777-1782.
- 40 /B /1** Brabant. Diest. Collège des Augustin, 1778.  
Commission royale des Etudes, 1776-1794
- 40 /B /2** Brabant. Gheel. Collège des prêtres séculiers, 1778-1783.
- 40 /B /3** Brabant. Herentals Collège des Augustins, 1780-1785.
- 40 /B /4** Brabant. Lierre. Collège des Dominicains, 1777-1784.
- 40 /B /5** Brabant. Louvain. Collège de la Sainte-Trinité (prêtres séculiers), 1777-1786.
- 40 /B /6** Brabant. Nivelles. Collège Royal, 1777-1793.

- 
- 40 /B /7** Brabant. Tirlemont. Collège des Augustins, 1778.
- 40 /B /8** Brabant. Turnhout. Collège de prêtres séculiers, 1777-1782.
- 41 /A** Limbourg. Herve. Collège-pensionnat, 1777-1794.  
Commission royale des Etudes, 1776-1794
- 41 /B** Limbourg. Herve. Collège-pensionnat, 1777-1794.  
Commission royale des Etudes, 1776-1794
- 42** Limbourg. Herve. Construction et ameublement des bâtiments, 1780-1784.  
Commission royale des Etudes, 1776-1794
- 43 /A** Luxembourg. Luxembourg. Collège-pensionnat royal, 1777-1794.  
Commission royale des Etudes, 1776-1794
- 43 /B** Luxembourg. Luxembourg. Collège-pensionnat royal, 1777-1794.  
Commission royale des Etudes, 1776-1794
- 44** Luxembourg. Luxembourg. Comptes des recettes et des dépenses, 1777-1787.  
Commission royale des Etudes, 1776-1794
- 45 /1** Luxembourg. Marche. Collège royal, 1777-1794.  
Commission royale des Etudes, 1776-1794
- 45 /2** Luxembourg. Saint-Hubert. Collège des Bénédictins, 1778.
- 45 /3** Luxembourg. Saint-Vith. Proposition d'établissement d'un collège, 1784.
- 45 /4** Luxembourg. Virton. Collège des Récollets, 1778-1785.
- 46 /A /1** Gueldre. Ruremonde. Pensionnat-collège royal, 1777-1794.  
Commission royale des Etudes, 1776-1794
- 46 /A /2** Gueldre. Weert. Collège des chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin, 1777-1779.
- 46 /B /1** Gueldre. Ruremonde. Pensionnat-collège royal, 1777-1794.  
Commission royale des Etudes, 1776-1794
- 46 /B /2** Gueldre. Weert. Collège des chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin, 1777-1779.
- 47 /A /1** Flandre. Alost. Collège royal, 1777-1785.  
Commission royale des Etudes, 1776-1794

- 
- 47 /A /2** Flandre. Alost. Registre intitulé: Resolutieboek nopende het collegie van H. Magesteyt voor de studie 1778-1792.
- 47 /A /3** Flandre. Audenarde. Collège royal, 1777-1785.
- 47 /B /1** Flandre. Alost. Collège royal, 1777-1785.  
Commission royale des Etudes, 1776-1794
- 47 /B /2** Flandre. Alost. Registre intitulé: Resolutieboek nopende het collegie van H. Magesteyt voor de studie 1778-1792.
- 47 /B /3** Flandre. Audenarde. Collège royal, 1777-1785.
- 48 /A** Flandre. Bruges. Pensionnat-collège royal, 1777-1787.  
Commission royale des Etudes, 1776-1794
- 48 /B** Flandre. Bruges. Pensionnat-collège royal, 1777-1787.  
Commission royale des Etudes, 1776-1794
- 49 /1** Flandre. Courtrai. Collège royal, 1777-1794.  
Commission royale des Etudes, 1776-1794
- 49 /2** Flandre. Fumes. Collège des Pères de l'Oratoire, 1778-1780.
- 50 /A** Flandre. Garai. Pensionnat-collège royal, 1777-1794.  
Commission royale des Etudes, 1776-1794
- 50 /B** Flandre. Garai. Pensionnat-collège royal, 1777-1794.  
Commission royale des Etudes, 1776-1794
- 51 /A /1** Flandre. Grammont. Collège Saint-André (Bénédictins), 1779.  
Commission royale des Etudes, 1776-1794
- 51 /A /2** Flandre. Menin. Collège de prêtres séculiers, 1777-1791.
- 51 /B /1** Flandre. Grammont. Collège Saint-André (Bénédictins), 1779.  
Commission royale des Etudes, 1776-1794
- 51 /B /2** Flandre. Menin. Collège de prêtres séculiers, 1777-1791.
- 52 /A** Flandre. Ypres. Collège royal, 1777-1793.  
Commission royale des Etudes, 1776-1794
- 52 /B** Flandre. Ypres. Collège royal, 1777-1793.  
Commission royale des Etudes, 1776-1794

- 
- 53 /A /1** Hainaut. Ath. Collège de prêtres séculiers, 1777-1785.  
*Commission royale des Etudes, 1776-1794*
- 53 /A /2** Hainaut. Ath. Pensionnat de Wilhours-lez-Ath (frères de l'ordre des Hermites ), 1778-1793.
- 53 /A /3** Hainaut. Binche. Collège des Augustins, 1778-1786.
- 53 /A /4** Hainaut. Charleroi. Projet d'établissement d'un collège, 1783.
- 53 /A /5** Hainaut. Chimay. Collège des Récollets, 1783.
- 53 /A /6** Hainaut. Enghien. Collège des Augustins, 1781-1784.
- 53 /A /7** Hainaut. Houtain-l'Evêque Collège des Récollets, 1780-1782.
- 53 /A /8** Hainaut. Hal. Collège royal, 1777-1794.
- 53 /B /1** Hainaut. Ath. Collège de prêtres séculiers, 1777-1785.  
*Commission royale des Etudes, 1776-1794*
- 53 /B /2** Hainaut. Ath. Pensionnat de Wilhours-lez-Ath (frères de l'ordre des Hermites ), 1778-1793.
- 53 /B /3** Hainaut. Binche. Collège des Augustins, 1778-1786.
- 53 /B /4** Hainaut. Charleroi. Projet d'établissement d'un collège, 1783.
- 53 /B /5** Hainaut. Chimay. Collège des Récollets, 1783.
- 53 /B /6** Hainaut. Enghien. Collège des Augustins, 1781-1784.
- 53 /B /7** Hainaut. Houtain-l'Evêque Collège des Récollets, 1780-1782.
- 53 /B /8** Hainaut. Hal. Collège royal, 1777-1794.
- 54 /A /1** Hainaut. Mons. Collège municipal de Houdain (prêtres séculiers), 1777-1794.  
*Commission royale des Etudes, 1776-1794*
- 54 /A /2** Hainaut. Soignies. Collège des Pères de l'Oratoire, 1777-1784.
- 54 /B /1** Hainaut. Mons. Collège municipal de Houdain (prêtres séculiers), 1777-1794.  
*Commission royale des Etudes, 1776-1794*
- 54 /B /2** Hainaut. Soignies. Collège des Pères de l'Oratoire, 1777-1784.

- 
- 55 /A /1** Hainaut. Mons. Collège municipal de Houdain (prêtres séculiers), 1777-1794.  
Commission royale des Etudes, 1776-1794
- 55 /A /2** Hainaut. Soignies. Collège des Pères de l'Oratoire, 1777-1784.
- 55 /B /1** Hainaut. Mons. Collège municipal de Houdain (prêtres séculiers), 1777-1794.  
Commission royale des Etudes, 1776-1794
- 55 /B /2** Hainaut. Soignies. Collège des Pères de l'Oratoire, 1777-1784.
- 56 /A /1** Namur. Fleurus. Collège des Récollets, 1781-1783.  
Commission royale des Etudes, 1776-1794
- 56 /A /2** Namur. Namur. Pensionnat-collège, 1777-1794.
- 56 /B /1** Namur. Fleurus. Collège des Récollets, 1781-1783.  
Commission royale des Etudes, 1776-1794
- 56 /B /2** Namur. Namur. Pensionnat-collège, 1777-1794.
- 57 /1** Namur. Namur. Compte du ménage et de l'entretien du collège, 1777-1786.  
Commission royale des Etudes, 1776-1794
- 57 /2** Tournai-Tournaisis. Tournai. Collège des prêtres séculiers, 1777-1794.
- 57 /3** Malines. Malines. Collège des Pères de l'Oratoire, 1777-1784.

**DOCUMENTS DIVERS**

- 63 /A** Varia.  
Commission royale des Etudes, 1776-1794
- 63 /B** Varia.  
Commission royale des Etudes, 1776-1794
- 64 /A** Varia.  
Commission royale des Etudes, 1776-1794
- 64 /B** Varia.  
Commission royale des Etudes, 1776-1794
- 65** Varia.  
Commission royale des Etudes, 1776-1794
- 66** Varia.  
Commission royale des Etudes, 1776-1794